

a aucune divergence d'opinion sur cette question. Nous reconnaissons tous deux que pleine et entière justice doit être rendue à nos coreligionnaires du Manitoba. Je m'engage donc, si je suis élu, à donner mon appui à une loi réparatrice.

Qui peut applaudir maintenant? Les messieurs de la gauche ont applaudi la citation précédente. Refuseront-ils maintenant d'applaudir cette dernière? Je m'adresse à la pitié de l'honorable député d'Antigonish; me refusera-t-il un hurra? Mais l'honorable député dit quelque chose de plus dans sa lettre. Il ajoute :

Ce n'est pas, comme on l'a fait remarquer avec raison, une question qui intéresse plus le gouvernement que l'opposition, ou plus les protestants que les catholiques. C'est une question de droit constitutionnel et d'un intérêt général. Mais les membres du gouvernement et leurs partisans, dans ce comté attribuent un grand mérite au gouvernement, parce que ce dernier a passé un arrêté réparateur. Le gouvernement, cependant, n'a fait que ce que la constitution l'a obligé de faire, et que se conformer à la décision de la plus haute autorité judiciaire du royaume.

Oh! que de fois, M. l'Orateur, ces mots: "la plus haute autorité judiciaire du royaume" ont fait sourire mes honorables amis de la gauche, lorsqu'ils étaient prononcés par des membres de la droite. Or, je leur cite présentement les paroles mêmes de l'un de leurs plus ardents collègues.

L'honorable député de Guysboro continue comme suit dans sa lettre :

Non. Sir Charles-Hibbert Tupper, le ministre de la Justice, qui admet qu'il est opposé aux écoles séparées, a déclaré que si le gouvernement du Manitoba refusait d'adopter une législation réparatrice, le parlement du Canada—non le gouvernement fédéral—serait alors appelé à s'occuper de la question. Or, dans ce parlement, ne pouvez-vous pas confier aussi sûrement les intérêts de la minorité catholique du Manitoba à Laurier, aux libéraux du parlement et à moi-même qu'à sir Mackenzie Bowell, aux autres membres conservateurs du parlement et à M. Joseph-A. Chisholm? Dans sa lettre adressée aux électeurs du comté, M. Chisholm déclare que Laurier n'a pas eu le courage de faire connaître sa politique sur la question des écoles. Or, cette assertion n'est pas conforme à la vérité. Laurier s'est déclaré déjà en faveur de la minorité catholique.

Je compte donc sur l'appui de l'honorable député d'Antigonish.

Après avoir obtenu l'adhésion des électeurs par des promesses comme celles que je viens d'exposer, il manquerait de décence et de franchise s'il ne votait pas pour le bill réparateur. Mais je mentionne son nom simplement pour faire contraster d'avance sa conduite avec celle de l'honorable député de Guysboro qui se propose de voter contre ce bill, et qui est responsable plus que tout autre de la présence, ici, de l'honorable député d'Antigonish.

Je comptais sincèrement aussi, lorsque la présente question a été soumise au parlement, sur l'appui du leader de la gauche. Je suis heureux de le voir à son siège, aujourd'hui, j'en suis heureux sous tous les rapports, et, particulièrement, parce qu'il a survécu aux atteintes de la maladie dont il a souffert depuis quelques jours. Je lui répète que je comptais sincèrement sur son appui. Je ne pouvais croire qu'il lui fût possible, vu la position qu'il occupe et la dénomination religieuse à laquelle il appartient, de faire autre chose que d'appuyer un gouvernement, composé en grande partie de protestant, dirigé par un chef protestant, sur une question de justice qui intéresse immédiatement ses coreligionnaires. Il vaut peut-être mieux, quelque fois, ne pas parler de ces sujets; mais je préfère, dans le présent débat, exprimer toute ma pensée.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER.

Je suis né protestant, comme l'honorable leader de la gauche est né catholique, et j'aurais honte si, pour des raisons politiques, ou par suite des liens qui m'attacheraient à une association quelconque, je me trouvais jamais dans la position qu'occupe l'honorable leader de la Chambre relativement à la question qui est maintenant devant la Chambre. Je le regrette comme Canadien, quelle que soit ma manière de voir comme homme de parti.

J'ai écrit dans certains journaux que je croyais que l'honorable chef de la gauche voterait pour le présent bill réparateur, et je le croyais sincèrement. J'avais toutes les raisons de le croire, non seulement en m'appuyant sur le principe général auquel j'ai fait incidemment allusion; mais en suivant le mieux que je le pouvais l'honorable monsieur. Je sais, cependant, qu'il est acrobate politique. Je sais que, lorsqu'il s'agit de fixité sur les questions économiques, il est difficile de le trouver sur un point déterminé, ou de l'astreindre à une politique particulière; mais je croyais que, sur la présente question d'équité—lorsqu'il s'agit de rendre justice aux catholiques du Manitoba—qu'il se montrerait comme un homme, un catholique, un Canadien doit le faire. Pourquoi étais-je sous cette impression? J'étais heureux, par exemple, sans parler de ce qu'il a pu dire auparavant, d'une déclaration faite par l'honorable leader de la gauche, en juillet 1895, après que le ministre des Finances (M. Foster) eut exposé quelle était la politique du gouvernement sur la présente question. L'honorable leader de la gauche s'exprima alors le plus clairement possible, et fit la déclaration importante qui suit que j'extrais des *Débats* :

Le gouvernement a enfin trouvé une politique—il le dit, du moins. Je ne veux pas lui chercher noise au sujet de la nature de cette politique.

Dans le même discours—et je ne dénature aucunement sa pensée en omettant ce que l'honorable député a dit entre ce que je viens de citer et ce qui va suivre—l'honorable député ajoutait :

Tous espèrent que cette dispute sera réglée par le gouvernement du Manitoba, lui-même.

Je l'espérais aussi, naturellement, et tout le monde l'espérait également. Plus loin, toujours dans le même discours, lorsque l'honorable chef de la gauche croyait entrevoir que nos espérances allaient être trompées, il disait :

J'espère, pour ma part, qu'on nous épargnera ce lamentable spectacle qui se présenterait nécessairement à nos regards si la question de régler ce différend était soumise au parlement fédéral. Car, il y aurait à craindre que les anciennes lignes de démarcation entre les partis s'effaçassent pour se reformer en grande partie de manière à diviser les catholiques et les protestants en deux camps.

Or, les protestants qui font partie du gouvernement actuel ont donné leur adhésion à la politique réparatrice qui est maintenant soumise. Était-il possible de s'imaginer, d'après ce que je viens de lire, que le chef de la gauche—un catholique romain—se rangerait, lui-même, dans ce qu'il se plaisait à désigner sous le nom de camp protestant, si nous comparons son point de vue de l'année dernière avec l'attitude prise aujourd'hui par le gouvernement.

Certains honorables messieurs peuvent avoir sur ce point une autre manière de voir; mais je leur offrirai un autre témoignage. L'honorable leader de la gauche se trouvait à Winnipeg, en 1894. Il a prononcé un discours alors dans la province même